

Baromètre mensuel Avere-France  
Marché automobile : véhicules électriques

**En février 2020, les véhicules légers électrifiés ont représenté 7 % des immatriculations.**

**La France passe le cap des 300 000 véhicules électrifiés en circulation !**

Les mois records se poursuivent pour le marché de la mobilité électrique. Après un mois de janvier qui a cumulé autant d'immatriculations que sur tout le premier trimestre 2019, février affiche une progression de + 192 % en 1 an avec plus de 14 000 véhicules électrifiés mis en circulation.

Il y a eu autant de véhicules électrifiés immatriculés sur janvier et février 2020 que sur tout le premier semestre 2019.

En février, le parc automobile électrifié français franchit la barre des 300 000 unités.

10 156 véhicules légers électriques et 3 899 hybrides rechargeables ont été mis à la route, soit un total de 14 055 unités (+ 192 % par rapport à février 2019). Le segment électrifié représente ainsi près de 7 % des immatriculations enregistrées en février.

Depuis 2010, 240 000 véhicules légers électriques et 65 000 hybrides rechargeables ont été immatriculés en France, portant le parc automobile rechargeable à 305 000 unités.

Pour Cécile Goubet, Déléguée générale de l'Avere-France, « *Les modèles à batterie ont déjà atteint 40 % de l'objectif des 600 000 véhicules à horizon 2022 fixé dans le cadre du Contrat Stratégique de Filière tandis que les véhicules hybrides rechargeables en sont à 16 %. Pour ces derniers, une dynamique de rattrapage semble s'amorcer depuis le début de l'année.*

*Le parc roulant électrifié est aujourd'hui composé à près de 80 % de véhicules 100 % électrique et un peu plus de 20 % d'hybrides rechargeables. Leur part de marché respective (VP + VUL) en février 2020 s'établit à 5,8 % et à 2,1% pour un total approchant les 8 % depuis début 2020.*

*Ces résultats sont d'autant plus encourageants dans un contexte de marché déprimé avec une baisse des immatriculations de près de 7 % pour les véhicules légers sur les deux premiers mois de 2020. Reste à s'assurer que la dynamique électrique s'inscrive dans la durée mais aussi que la disponibilité et la qualité des points de recharge suivent : rendez-vous le 15 mars pour notre baromètre trimestriel IRVE ! ».*

**Voitures particulières électriques : 9 452 immatriculations, + 228 %**

En février, 9 452 voitures particulières électriques ont été mises en circulation, soit une progression de + 228 % par rapport à la même période l'an passé. Le segment représente 6 % des immatriculations des voitures particulières, avec une hausse de + 41 % du nombre de modèles disponibles en concession passé de 22 à 31 en un an.

Avec 3 076 exemplaires mis en circulation (soit une hausse de + 157 % par rapport à février 2019), la nouvelle Renault Zoé est le modèle le plus. La citadine au losange représente ainsi 33 % du marché.

Pour son deuxième mois de présence sur le marché automobile, la Peugeot e-208 garde la seconde place avec 2 495 immatriculations soit 26 % de parts de marché.

Tesla se place en troisième avec 1 025 Model 3 (+ 156 % ; 11 % de parts de marché), devant la DS 3 Crossback e-Tense (517 unités), la Hyundai Kona (414 ; + 424 %) et la Nissan Leaf (283 ; - 13 %).

Depuis le début de l'année 2020, 20 404 voitures particulières électriques ont été mises à la route, soit une hausse de + 244 % par rapport à la même période en 2019. La Renault Zoé (8 407 ; 41 % de parts de marché), la Peugeot e-208 (5 032 unités ; 25 % de PDM) et la Tesla Model 3 (1 149 ; 6 % de PDM) sont les trois modèles les plus immatriculés sur la période.

### **Véhicules utilitaires légers électriques : 704 immatriculations, + 6 %**

Sur le segment de l'utilitaire, si l'élargissement de l'offre, passée de 14 à 20 modèles en un an (soit + 43 %), doit permettre au plus grand nombre de se convertir à l'électrique, l'évolution des immatriculations n'est pas aussi dynamique. Avec 704 véhicules mis en circulation, le segment a progressé de seulement + 6 % par rapport à février 2019.

Le Renault Kangoo se maintient en première position avec 313 immatriculés (- 15 % par rapport à février 2019) et représente ainsi 44 % du segment. Le Goupil G4 voit ses ventes plus que doublées par rapport à l'an passé (+ 156 %) à 105 unités, pour 15 % de parts de marché. Le Nissan e-NV200 arrive quant à lui en troisième place (97 immatriculations ; + 137 % ; 14 % de PDM), suivi de la Renault Zoé (93 ; + 35 %) et du Citroën Berlingo (29, soit autant qu'en février 2019).

Depuis le début de l'année 2020, 1 379 utilitaires légers électriques ont été mis à la route, soit une hausse de + 17 % par rapport à la même période en 2019. Les Renault Kangoo (506 immatriculations ; 37 % de parts de marché) et Zoé (233 unités ; 17 % de PDM) occupent la tête du classement, suivies du Nissan e-NV200 (179 ; 13 % de PDM).

### **Véhicules hybrides rechargeables : 3 899 immatriculations, + 208 %**

Avec 3 899 nouveaux modèles en circulation en février 2020, le segment de l'hybride rechargeable a progressé de + 208 % par rapport à février 2019 et représente aujourd'hui près de 2 % des toutes les immatriculations enregistrées ce mois-ci.

Février aura été favorable au Groupe PSA qui prend la tête du classement. Ainsi, la DS7 se place directement en première place (728 immatriculations, soit 19 % de parts de marché), suivie de la Peugeot 3008 (428 unités ; 11 % de PDM) et de la Peugeot 508 (422 ; 11 % de PDM).

Arrivent ensuite la BMW X5 (216 immatriculations) et le Porsche Cayenne (192).

Depuis le début de l'année 2020, 7 713 hybrides rechargeables ont été mis à la route, soit une hausse de + 222 % par rapport à la même période en 2019. La Peugeot 3008 (1 312 immatriculations ; 17 % de parts de marché), la DS 7 (1 279 unités ; 17 % de PDM) et la Peugeot 508 (900 ; 12 % de PDM) sont les trois modèles les plus immatriculés sur la période.

## A propos de l'Avere-France – Association nationale pour le développement de la mobilité électrique



Pôle d'information, d'échanges et d'expertise, l'Avere-France est une association nationale créée en 1978 sous l'impulsion de la Commission Européenne. Sa vocation est de favoriser et promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques et hybrides rechargeables, notamment en stimulant et accompagnant le déploiement de la mobilité électrique auprès des collectivités locales et des entreprises. Elle rassemble les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique, dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif.

---